



Municipalité d'Henryville

Avis Public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITE D'HENRYVILLE

Adoption du règlement 234-2025

AVIS est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale, greffière & trésorière par intérim de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du 4 août 2025 le règlement 234-2025 délégrant aux directeurs de département le pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la municipalité

Que tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Henryville, ce 5^{ème} jour du mois d'août 2025

Lucie Roger
Directrice générale Greffière
& Trésorière par intérim



Municipalité d'Henryville

Avis Public

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Directrice générale, greffière & trésorière par intérim de la Municipalité d'Henryville, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5^{ème} jour du mois d'août 2025, entre 9h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^{ème} jour du mois d'août 2025

Lucie Roger
Directrice générale Greffière
& Trésorière par intérim